

Miviludes

"Les sectes passent désormais par Internet, avec une garantie d'anonymat"

Propos recueillis par Pascale Tournier

Créé le 07/10/2015 / modifié le 07/10/2015 à 17h13



Serge Blisko, qui vient d'être renommé à la tête de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), explique l'évolution des mouvements d'emprise mentale et des méthodes pour les endiguer.

Après une période de flottement – son précédent mandat s'est achevé le 2 août dernier –, Serge Blisko vient d'être enfin renouvelé à son poste de président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). Stratégie de camouflage, montée des dérives sur Internet ou liées à l'islam... En poste depuis 2012, l'ex-député socialiste fait le point sur l'activité de la structure rattachée à Matignon souvent attaquée.

On reproche beaucoup à la Miviludes d'être moins visible que par le passé. Comment l'expliquez-vous ?

Je tiens d'abord à préciser que seuls les délits et les dérapages organisés par des mouvements sectaires nous intéressent, pas la doctrine portée par un groupe. Pour répondre plus directement à votre question, les sectes agissent aujourd'hui différemment. Lutter contre les dérives de ces groupes devient par ricochet plus complexe. Alors que les grands mouvements avaient pignon sur rue, ils passent désormais par Internet avec une garantie d'anonymat. Auparavant, il fallait pousser la

porte d'une librairie un peu étrange ou assister à une conférence. Tout est aussi plus camouflé. Pour attirer des adeptes, on parle de santé, bien-être, bonheur, philosophie de la vie... C'est plus insidieux. A ces actions plus souterraines, les pouvoirs publics doivent répondre autrement avec une veille sur Internet et une mise en garde des milieux concernés. Cela passe par des actions de détection, prévention et formation adaptées à ces nouvelles formes de dérives sectaires. Un vrai travail en profondeur, moins visible que des opérations de survols en hélicoptère !

Combien de signalements recueillez-vous chaque année ?

Nous recevons environ 2500 courriers ou courriels dont il faut décortiquer les inquiétudes ou les demandes d'information. Sur ces 2500 signalements, quasiment 1000 (40%) concernent les questions de santé. Notre mission consiste à vérifier sur les sites Internet ce qui est problématique, les arguments employés... Si par exemple, le site incite la personne à ne pas prendre ses médicaments très lourds mais à participer à un stage de yoga accompagné d'un jeûne, nous nous mettons en alerte. Nous regardons aussi les hommes et les femmes qui promeuvent ces sites. Sont-ils d'authentiques psychothérapeutes inscrits sur le registre national des psychothérapeutes, tel que la loi le prévoit, ou sont-ils des auto-nommés ? C'est dans ce cadre que nous avons signé récemment une convention avec l'ordre national des médecins et une autre avec l'ordre national des infirmiers.

Que recouvrent les autres 1500 signalements ?

Cela touche de plus en plus le champ de la vie économique. L'affaire Arcadia, qui est en instruction et pour laquelle nous sommes en deuxième ligne, est à ce titre emblématique. La scientologie a infiltré une PME du BTP, en imposant ses méthodes de management et de coaching, avec l'assentiment du patron. Les appels visant la protection des mineurs, quand un ou deux de leurs parents dérivent, sont aussi nombreux. Plus rares mais préoccupants, les jeunes élevés dans un mouvement sectaire. A ce titre, nous avons incité fortement les pouvoirs publics à agir dans le dossier Tabitha's place, un mouvement fondamentaliste biblique installé près de Pau. Avec la loi de 1905, il est toujours difficile de rentrer dans le détail des convictions religieuses. Les enfants vivaient pourtant dans des conditions sanitaires indignes et faisaient l'objet de violence. Il a fallu s'appuyer sur l'exemple allemand confronté au même genre de groupe pour que les autorités françaises retirent certains enfants à leurs parents, fin juin. Aujourd'hui, les mineurs sont rentrés chez eux, mais restent sous contrôle. L'affaire, dont l'instruction est en cours et pour laquelle notre expertise a été mise à contribution auprès de la justice, demeure délicate. Car nous avons un rôle de protection des enfants, pas de coercition. Si ces derniers veulent vivre chez leurs parents, on ne peut pas les en empêcher. Sauf en cas de maltraitance extrême. Or les mineurs, les plus jeunes, en particulier, accusent rarement leurs parents. Ils pensent avoir une vie normale.

Qu'en est-il du dossier des « travailleuses missionnaires » ?

Je rappelle que cette fausse communauté religieuse catholique fait venir des jeunes filles des pays sous-développés en leur promettant une formation religieuse et de passer le bac. En fait, elles travaillent dans la chaîne de restaurants l'Eau-vive, sans respect du code du travail. Les papiers sont confisqués, les salaires non déclarés... Six plaintes ont été déposées. Pour ne pas verser dans un anti-cléricalisme stupide, nous

avançons doucement avec le ministère de l'Intérieur. Nous travaillons aussi de concert avec le bureau des dérives sectaires de la conférence des Evêques de France pour accompagner jusqu'au dépôt de plainte ces personnes souvent isolées et cassées. C'est un dossier long, mais nous voulons que cela aboutisse. Derrière la liberté de conviction que nous respectons, se cachent parfois des dérives.

On a le sentiment que pourtant beaucoup d'affaires se dégonflent...

Prouver l'abus de faiblesse qui conduit à l'état de sujétion psychologique d'une personne est très difficile. La justice est souvent obligée de passer par des voies détournées pour porter un dossier. Regardez le cas du docteur Sabbah, disciple du docteur Hammer, jugé en ce moment pour avoir vanté des traitements contre le cancer à base de biologie totale. Alors que des patients sont décédés pour avoir suivi ses conseils, il est juste poursuivi pour publicité mensongère.

Qu'en est-il de votre rôle dans la lutte contre les dérives sectaires liées à l'islam ? On vous a reproché d'avoir minoré le sujet dans votre dernier rapport.

Le gouvernement nous a demandé d'être discret, alors que nous participons depuis le premier jour à la prévention de la radicalisation de ces jeunes. Ce nouveau champ nous mobilise beaucoup à tel point que certains nous accusent même de laisser de côté les autres activités de la Miviludes ! En 18 mois, nous avons contribué à la formation des quinze écoutants du numéro vert et de 1800 fonctionnaires. Nous animons de multiples réunions dans les préfectures. Il s'agit par exemple de faire bouger le monde de l'éducation local souvent réticent à agir ou empêcher toute stigmatisation. Un jeune, qui exprime sa foi de façon visible n'est pas forcément un apprenti djihadiste. Nous assurons aussi le suivi psychologique et la prise en charge thérapeutique des jeunes et de leur famille. Enfin, nous participons aux réunions de travail visant la mise en place du centre de déradicalisation prévu sur la base du volontariat et à destination des ex-djihadistes qui ne sont pas sous le coup d'une procédure judiciaire. Le ministre de l'Intérieur prévoit son ouverture au premier trimestre de l'année prochaine.

Votre priorité pour 2016 ?

Renforcer notre présence sur Internet et pousser le gouvernement à demander la dissolution de la scientologie, qui a déjà été condamnée pour « escroquerie en bande organisée » en 2013. Nous avons suffisamment d'éléments nationaux et internationaux pour nous attaquer à l'un de nos plus grands ennemis.

AILLEURS SUR LE WEB

Contenus recommandés par Outbrain